

# L'arc boutant

Une publication de la FNOGEC  
au service des responsables des établissements catholiques d'enseignement

SEPTEMBRE 2013  n° 534

OBSERVATOIRE  
ÉCONOMIQUE  
ET SOCIAL

 Indices

**Tous les chiffres  
2011/2012**



**Éditorial**

Par Michel Quesnot,  
président de la FNOGEC

Cette rentrée 2013-2014 est marquée par des questionnements majeurs induits par des contraintes posées par les évolutions de l'environnement externe et les contingences internes dont le traitement de la question sociale. La pression grandissante sur la ressource publique dans un contexte économique en berne et les impacts des changements de rythme scolaire sont particulièrement au centre de nos préoccupations. Les projets de loi sur l'Economie sociale et solidaire et la transparence financière laissent entrevoir d'autres évolutions, dans un futur proche.

Dans ce contexte, l'Enseignement catholique a des atouts considérables mais va devoir faire des choix pour garantir la pérennité de ses établissements, selon un ou plusieurs modèles choisis et non subis. Des arbitrages sont possibles, si nous sommes en capacité de rendre lisible et intelligible le ou les modèles économiques existants. Et ce au-delà de l'analyse par typologie d'établissements

– premier versus second degré – tel que mis en évidence cette année dans le rapport national *Indices*.

Nous vous proposons lors des *Journées nationales* de la FNOGEC d'avril 2013 aux Embiez de réfléchir ensemble sur les réponses que nous pouvions apporter aux mutations de notre environnement sur le thème « Tout change. Maîtrisons notre avenir ».

La conduite d'une réflexion autour de la notion de modèle économique s'inscrit dans la continuité de cette démarche à la fois stratégique et prospective. Ce thème sera le fil rouge de la journée Gestion de la FNOGEC qui se tiendra le 8 avril 2014, selon des modalités pratiques que nous vous préciserons très prochainement.

Je vous souhaite une belle année scolaire et une lecture profitable des données nationales *Indices* présentées ci-après.



### ■ Un nécessaire discours de vérité...

Neuf ans déjà que l'observatoire économique national *Indices* a été mis en place. Neuf ans au moins que la FNOGEC a permis à toute l'institution de disposer d'un outil destiné à assurer en pratique son obligation de transparence. Cet outil se développe régulièrement en partenariat avec l'ensemble des composantes de l'Enseignement catholique et grâce à la force de son réseau territorial.

Certains territoires ont su se structurer il y a 30 ans, innover et précéder la nécessité de s'organiser au niveau national pour porter des messages forts, en soutien des initiatives territoriales. Sans remise en cause du principe de subsidiarité de chaque établissement d'une part et du nécessaire travail de proximité accompli par les UDOGEC/UROGEC d'autre part, la Fédération a pour mission d'apporter des éléments de synthèse facilitant la comparaison et l'exercice de transparence.

Transparence financière certes envers les représentants des pouvoirs publics et des familles notamment, tant la question de la ressource – publique/privée – et de sa bonne gestion est centrale. Est-il nécessaire de le rappeler, sans ressource pérenne, point de projet pédagogique possible dans la durée !

Si les activités de l'Enseignement catholique en France sont régies par un « modèle » théoriquement unique et lisible – financement public visant à couvrir le budget de fonctionnement et contributions des familles destinées au financement de l'immobilier et du caractère propre –, dans la pratique, les modèles économiques sont multiples et la pression sur la ressource grandissante.

### Un discours de vérité s'impose.

### ■ ...en matière de ressources publiques...

**Le principe d'un financement à parité** entre les établissements publics et les établissements privés sous contrat, **n'est pas totalement généralisé surtout en premier degré. Du**

**respect de ce principe dépend pourtant** la liberté de choix des familles telle qu'établie par la loi. La compétence en conduite de négociation devient clé : la recherche d'un compromis demeure la règle et la mise au contentieux reste l'exception. La négociation territoriale doit être promue et systématisée et ce d'autant que d'autres éléments sont venus récemment accroître la pression sur les financements publics.

Les écoles sont particulièrement affectées par **les effectifs non financés** en particulier les enfants de moins de six ans pour lesquels l'obligation de financement public reste limitée et les enfants résidents hors de la commune d'implantation de l'établissement d'Enseignement catholique, pour lesquels les financements sont souvent très aléatoires, l'application de la loi Carle se faisant à géométrie variable.

Plus récemment, **la loi d'orientation et de programmation sur l'école** est encore venue accroître la pression sur les ressources de l'Enseignement catholique en posant de nouveaux impératifs, au nombre desquels nous pouvons retenir prioritairement le changement des rythmes scolaires d'une part et le développement du numérique d'autre part.

Outre, le développement d'une vraie stratégie en accord avec les pouvoirs publics et au bénéfice du maintien de l'attractivité des établissements de l'Enseignement catholique, se pose la question fondamentale du coût de ces réformes et de la recherche de financements durables.

**Le changement des rythmes scolaires – focus.** Si les établissements privés sous contrat sont effectivement éligibles au fonds d'amorçage de 250 M € pour les établissements adoptant la réforme dès septembre 2013, la question du financement se pose sur le long terme. L'Association des maires de France estime le coût de la réforme à 150 € par élève et par an ; le fonds d'amorçage propose un financement à hauteur de 50 € par élève la première année majoré de 40 euros par élève en 2013 unique-

ment, pour les communes urbaines ou rurales les plus en difficulté et éligibles.

Dans l'éventualité de l'application de ce changement de rythme scolaire, le coût associé doit désormais être intégré dans les éléments de négociation d'un budget de fonctionnement à parité entre établissements publics et privés sous contrat.

A l'ensemble de ces contraintes, s'ajoutent **des interrogations**. A titre illustratif, pourquoi l'accès préférentiel à la restauration – cantine à 1 € par exemple – pour les enfants fréquentant les établissements publics de certaines communes n'est-il pas systématiquement accordé aux enfants scolarisés dans l'enseignement privé sous contrat ?

Dans le même temps, reconnaissons également que certains éléments non financiers sont peu ou mal valorisés par nos établissements en particulier **les aides à caractère social** et **les compléments en nature** reçus des communes.

**Mais globalement, notre modèle économique est sous pression du fait d'une insuffisance de la ressource publique estimée à 528 M €.**

### ■ ...et de ressources privées...

En effet, l'insuffisance de la ressource publique induit mécaniquement un retard d'effort à l'immobilier, les contributions des familles étant souvent dévolues aux dépenses de fonctionnement et non à leur usage premier – l'immobilier et le caractère propre. Il en découle un risque de perte d'attractivité des établissements du fait de locaux scolaires rénovés à minima pour satisfaire aux uniques contraintes réglementaires (sécurité, accessibilité...), sauf à considérer une hausse généralisée de la contribution des familles.

Une réflexion est sans doute à conduire en la matière mais dans la perspective élargie d'une

démarche prospective au niveau territorial : quel Enseignement catholique est-il souhaitable en fonction des spécificités de chaque territoire ?

En matière de ressources privées, un effort de connaissance est à mener pour une meilleure lisibilité d'un bénévolat valorisé en tant que contributeur aux équilibres du modèle économique de l'Enseignement catholique. Parce que le temps consacré par l'ensemble des bénévoles, en matière de support administratif, technique, soutien au projet pédagogique de l'établissement, ou encore réalisation de travaux d'entretien est insuffisamment reconnu/valorisé.

**Une fois sécurisées et valorisées l'ensemble des ressources publiques et privées, assorties d'un flux financier ou non, alors seulement se pose la question de la saine gestion de ces ressources.**

### ■ ...organisé autour de réflexions stratégiques, en matière d'immobilier scolaire notamment

Dans un contexte économique sous contrainte, le devoir de saine gestion est renforcé. Notons néanmoins que notre secteur, habitué à fonctionner avec des ressources à minima, est plutôt rompu à l'exercice. Néanmoins, des réflexions stratégiques s'imposent pour assurer la pérennité du modèle et garantir l'avenir du fonctionnement des établissements.

La politique immobilière, fonction support par nature longtemps ignorée dans un trop grand nombre de structures ou de territoires, doit contribuer à la modernisation de la gestion des établissements de l'Enseignement catholique dans le cadre d'une stratégie globale visant à optimiser l'allocation des ressources publiques et privées et adapter les modes de fonctionnement avec un objectif prioritaire : servir le projet pédagogique de l'établissement.





Pour cela, des progrès doivent être réalisés ou poursuivis dans quatre domaines :

- la connaissance tant des locaux des établissements scolaires utilisés ou non que des coûts ;
- une clarification et une simplification de l'organisation et de la gouvernance ;
- une rationalisation de l'utilisation des locaux scolaires ;
- une professionnalisation de la gestion.

Des économies de fonctionnement substantielles sont possibles. Leur affectation au maintien de la valeur des locaux scolaires – au sens de leur capacité à servir le projet pédagogique – serait cohérente avec les objectifs tant du propriétaire que du gestionnaire.

Des propositions doivent donc être formulées ou révisées en matière de stratégie, instruments de pilotage et d'évaluation, pour définir les objectifs et s'assurer de les tenir.

D'autres recommandations doivent porter sur la professionnalisation de la gestion opérationnelle par métiers dont la gestion économique et financière, l'entretien et la gestion des locaux ou encore la maîtrise d'ouvrage et travaux.

Cette professionnalisation doit également inclure le recours possible à des acteurs externes au titre de transfert d'expertises et compétences sur une période donnée, le développement d'outils informatiques permettant de couvrir les besoins fonctionnels : recensement des locaux scolaires, audits énergétiques, gestion prévisionnelle des surfaces...

Enfin, des préconisations en matière environnementale doivent être formulées, en considérant notamment les gisements possibles d'économie.

### ■ En synthèse

Cette politique immobilière dont les grands axes ont été rappelés par le CNEC (Comité national de l'Enseignement catholique) de juillet

2012 doit s'inscrire dans une démarche pluriannuelle, accompagnée d'une clarification des rôles et responsabilités de l'ensemble des acteurs internes d'une part et d'une démarche pédagogique incitative d'autre part. Cette politique immobilière doit être conduite et définie avec l'implication de tous.



**Ce consensus est nécessaire  
mais surtout possible.**

### Indices

**L'Observatoire économique national « Indices » est un outil d'analyse et de gestion qui permet de restituer une image fidèle de la situation économique et financière des établissements au plan national mais également régional et diocésain (hors enseignement agricole).**

Nous remercions vivement tous les membres du réseau des OGEC (observateurs économiques et permanents) qui ont participé par leur travail et leur compétence au renforcement de cette base économique; et plus généralement tous nos partenaires qui ont contribué à alimenter cette base de données.

### ÉCHANTILLON OBSERVÉ

**L'Enseignement catholique: un acteur prépondérant du secteur associatif - 15 % du budget de fonctionnement - masse salariale enseignants incluse - et des effectifs salariés du secteur, soit respectivement 10,5 Mrd €/180000 équivalents temps plein (ETP), 1,9 million d'élèves scolarisés (+ 0,27 %).**

Le budget de fonctionnement consolidé des OGEC est stable sur l'exercice à 3,7 Mrd €. Avec l'enseignement agricole, les associations périphériques (coopératives, associations sportives, foyers socioculturels, centres de formation professionnelle et CFA...), le poids économique des associations porteuses d'activités au sein de l'Enseignement catholique est de l'ordre de 4,2 Mrd €.

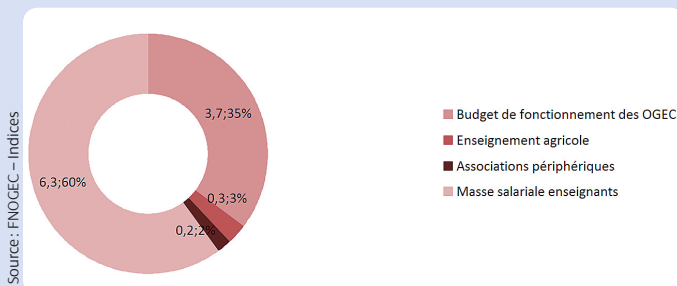
A ces 4,2 Mrd €, si l'on ajoute les 6,3 Mrd € de masse salariale des enseignants, le poids économique de notre secteur est d'environ 10,5 Mrd €, par rapport à un poids total du secteur associatif en France de l'ordre de 73 à 75 Mrd €.

L'Enseignement catholique est donc un acteur prépondérant du secteur associatif, représentant environ 15 % du budget total de fonctionnement (masse salariale des enseignants incluse) et 15 % du nombre total de salariés (180000 ETP enseignants et non-enseignants par rapport à environ 1 180 000 équivalent temps plein salariés pour l'ensemble du secteur associatif, enseignants du privé compris).

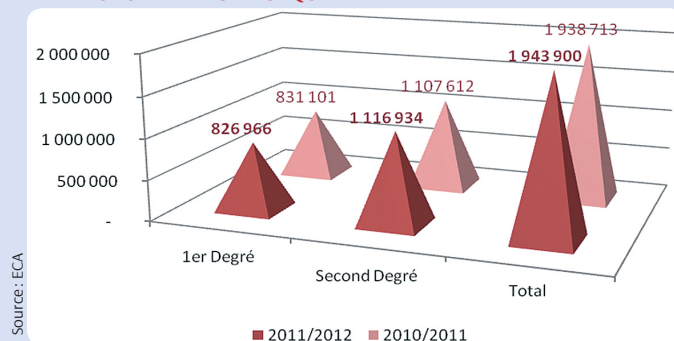
Les effectifs scolarisés au sein d'établissements catholiques sous contrat demeurent relativement stables (+0,27 %) à 1,9 millions d'élèves, du fait de la conjonction des évolutions suivantes:

- le premier degré connaît une perte d'effectif de 0,5 %;
- les effectifs de second degré augmentent de 0,8 %.

### RÉPARTITION DU POIDS DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE EN MILLIARD D'EUROS



### ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLARISÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE



**Comparativement à l'exercice précédent, l'échantillon observé est élargi grâce à un taux de collecte en croissance (56 % des données comptables). La permanence de la méthode d'analyse est préservée.**

La collecte totale 2011-2012 porte sur 2903 OGEC sur un total de 5200 environ (données Indices), soit une augmentation du taux de collecte à 56 % (+ 4 points). Sur ces 2903 dossiers, 1963 dossiers ont été retenus contre 1688 sur l'exercice précédent. Une meilleure qualité des données collectées a ainsi permis d'élargir l'échantillon, le rendant encore plus représentatif.

L'échantillon a été réalisé afin que soient respectés les critères suivants :

- une représentativité des OGEC entre l'Île-de-France et les territoires hors Île-de-France : pour chaque typologie d'établissements analysés, le nombre d'OGEC provenant d'Île-de-France ne dépasse pas 7 %, soit le poids relatif de cette région ;
- pour la typologie « écoles », un équilibre a été respecté sur le nombre d'OGEC ayant moins de cinq classes et plus de cinq classes ;
- la suppression des valeurs aberrantes liées à des problèmes d'enregistrement ou d'harmonisation comptable ;
- l'exclusion des extrêmes selon la méthode des quartiles.

La permanence de la méthode est ainsi garantie d'un exercice à l'autre. En particulier, la part relative dans l'échantillon des établissements de premier degré (65 % versus 66 %), second degré (12 % versus 11 %) et mixtes (23 %, stable) est relativement stable d'un exercice à l'autre.

DONNÉES COMPTABLES			
	2011 2012	%	Effectif élèves moyen
<b>Total 1<sup>er</sup> degré (seul)</b>	<b>1 880</b>	<b>65 %</b>	
Ecoles	1 880	65 %	156
<b>Total 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés mixtes</b>	<b>676</b>	<b>23 %</b>	
Ecoles – lycées	26	1 %	836
Ecoles – collèges	395	14 %	541
Ecoles – collèges – lycées	255	9 %	1 344
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré (seul)</b>	<b>347</b>	<b>12 %</b>	
Collèges	161	6 %	483
Collèges – lycées	71	2 %	998
Lycées	115	4 %	603
<b>Total général</b>	<b>2 903</b>	<b>100 %</b>	

Source : FNOGEC – Indices

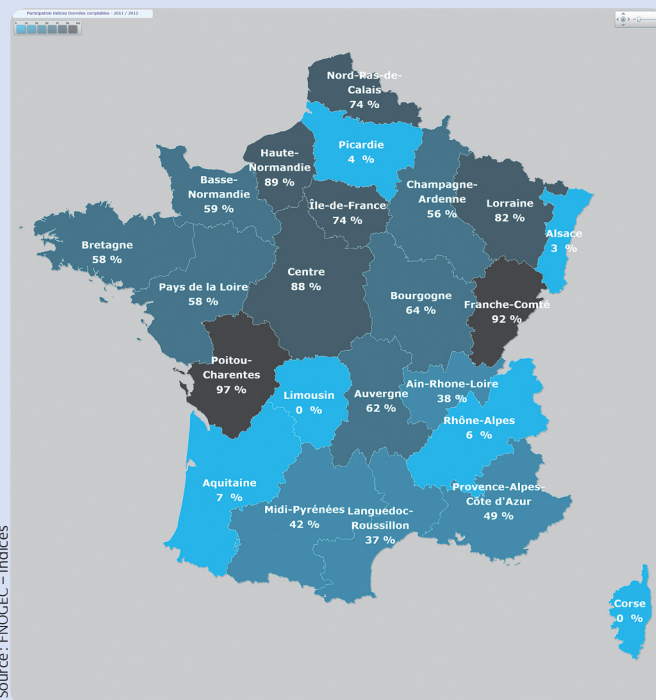
*NB : L'élargissement de l'échantillon, permis par une meilleure collecte des données comptables cette année, a mis en lumière un probable biais statistique concernant les données 2010-2011 reportées au titre des ressources publiques de 1<sup>er</sup> degré.*

## DONNÉES EXTRACOMPTABLES

Typologie 2011-2012	(en nombre de dossiers)
Données générales	2 313
Financement (public et privé)	1 564
Richesses humaines	1 629
Immobilier	1 319

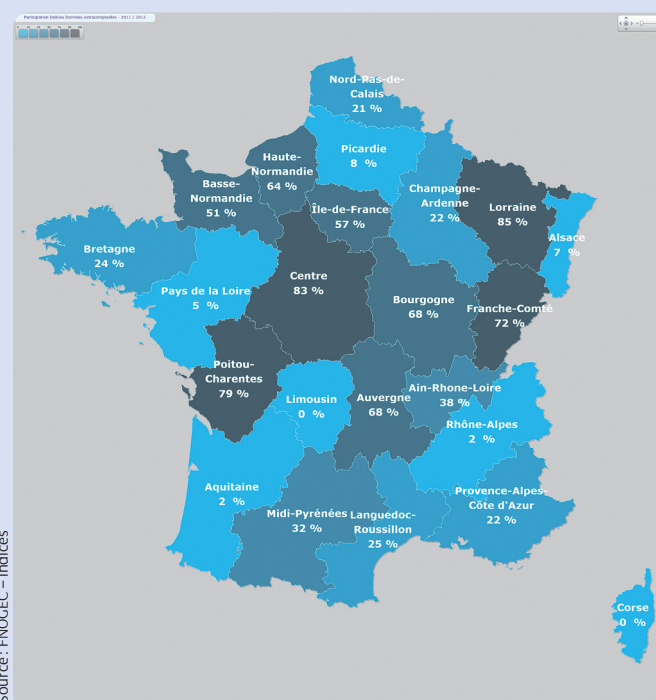
Source : FNOGEC – Indices

## COUVERTURE DES DONNÉES COMPTABLES PAR RÉGION : UN TAUX MOYEN DE 56 %



Source : FNOGEC – Indices

## COUVERTURE DES DONNÉES EXTRACOMPTABLES PAR RÉGION : UN TAUX MOYEN DE 29 %

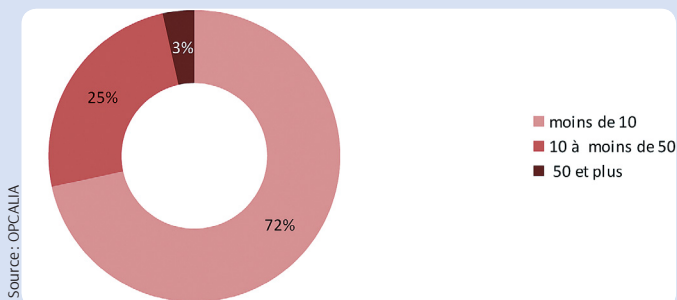


Source : FNOGEC – Indices

**Un réseau dominé par des structures de petite taille : 72 % des OGEC salarient moins de 10 personnes.**

L'Enseignement catholique est majoritairement constitué d'un réseau de petites et moyennes structures. Près des  $\frac{3}{4}$  des OGEC (72 %) emploient moins de 10 salariés avec une moyenne de 4 salariés, seuls 3 % en emploi plus de 50, soit une répartition identique à l'exercice précédent.

#### RÉPARTITION DES OGEC PAR TRANCHE D'EFFECTIF SALARIÉ



A date de publication, les données OPCALIA permettant une analyse de la répartition du nombre d'ETP par tranche d'effectifs ne sont pas disponibles du fait notamment de difficultés techniques liées à un changement de logiciel. De fait, nous ne sommes pas en capacité de produire une information similaire à celle de l'exercice antérieur.

## LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF) : un indicateur de référence

#### ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

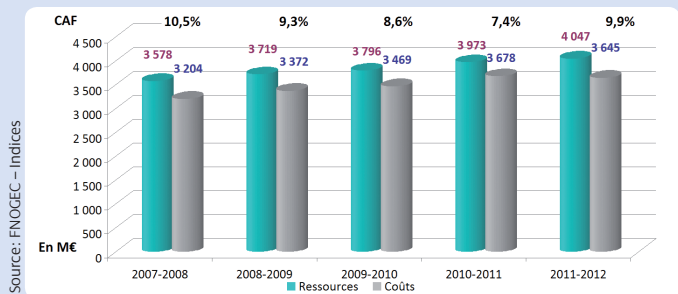
C'est l'excédent de trésorerie dégagé par une année de fonctionnement. Dans nos établissements, elle sert à financer l'investissement immobilier et le caractère propre qui sont supportés par les familles. Elle est calculée par la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables. Dans notre organisation, ce solde financier est vital dans la mesure où il permet de :

- rembourser les emprunts ;
- financer les investissements ;
- conserver un fonds de roulement suffisant.

La capacité d'autofinancement en fin d'exercice devrait se rapprocher de 8 à 12% des ressources, dans le cas où l'OGEC verse un loyer au propriétaire et que ce dernier effectue les travaux qui lui incombent. Dans le cas contraire, la CAF devrait se situer entre et 15 et 18% des ressources. Sont également à considérer les spécificités propres à certains territoires et les situations particulières de chaque établissement.

**Le niveau de CAF demeure insuffisant pour répondre à des besoins d'investissement accrus notamment par les obligations de mise en conformité des locaux scolaires. La situation économique et immobilière des établissements de premier degré est d'une manière générale particulièrement préoccupante.**

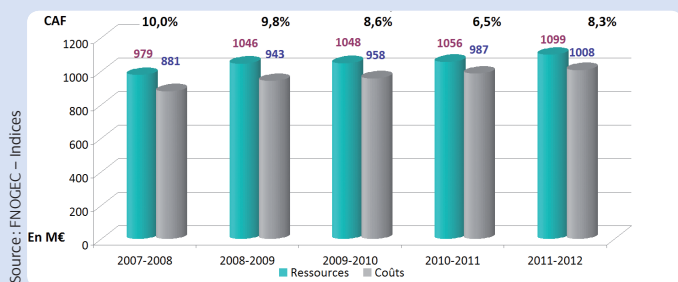
#### ÉVOLUTION GLOBALE DES RESSOURCES, DES COÛTS ET DE LA CAF



Les ressources totales augmentent de 1,9 % alors que les coûts connaissent une baisse de 0,9 %, ce qui entraîne une augmentation mécanique du taux de CAF passant de 7,4 % (295 M €) à 9,9 % (402 M €) des ressources.

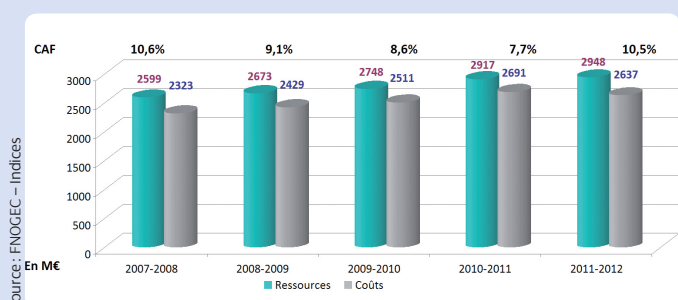
En pourcentage des ressources, la CAF retrouve approximativement son niveau de 2008-2009. Néanmoins, cette progression ne doit pas faire perdre de vue qu'elle demeure notablement insuffisante pour assurer nos obligations en matière d'immobilier. A titre d'exemple, la mise en accessibilité représente un coût estimé de 1,6 Mrd €.

#### 1<sup>ER</sup> DEGRÉ – ÉVOLUTION DES RESSOURCES, DES COÛTS ET DE LA CAF



La CAF progresse de 6,5 % (69 M €) à 8,3 % (91 M €) des ressources. Mais la dichotomie demeure forte entre les établissements de moins de cinq classes (5,3 %) et ceux de plus de cinq classes (9,1 %). Un peu moins de 50 % des établissements de premier degré regroupent plus de cinq classes.

#### 2<sup>ND</sup> DEGRÉ – ÉVOLUTION DES RESSOURCES, DES COÛTS ET DE LA CAF



La CAF connaît une progression significative de 7,7 % (227 M €) en 2010-2011 (311 M €) à 10,5 % en 2011-2012.

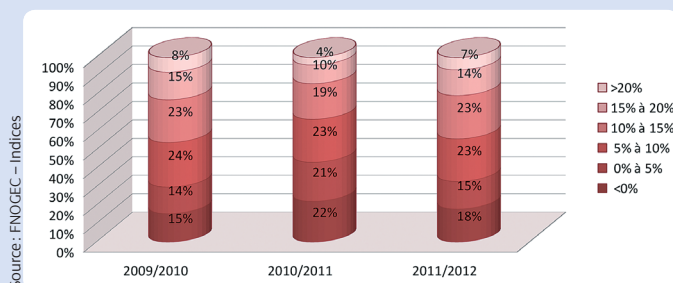
Source : FNOGEC – Indices

LA CAF PAR TYPOLOGIE D'ÉTABLISSEMENT		
Typologie	CAF 2010-2011	CAF 2011-2012
Ecole	6,5 %	8,2 %
Collège	9,3 %	11,8 %
Lycée	8,4 %	9,8 %
Ecole – collège	7,7 %	10,6 %
Collège – lycée	5,9 %	8,1 %
Ecole – collège – lycée	9,9 %	11,2 %
<b>Ensemble</b>	<b>7,4 %</b>	<b>9,8 %</b>

La capacité d'autofinancement annuelle est supérieure en collège par rapport à l'ensemble des autres typologies d'établissement. Si l'amélioration de la CAF est généralisée, le constat sur l'insuffisance chronique de CAF demeure, compte tenu de ratio inférieur aux préconisations de la FNOGEC – en moyenne 15 % – pour garantir l'effort à l'immobilier.

**Un tiers des OGEC présente une situation financière précaire, leur CAF étant inférieure à 5% de leurs ressources.**

#### REPARTITION DES OGEC EN FONCTION DE LEUR CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT



Le tableau ci-dessus répartit la population des OGEC observés selon leur taux de capacité d'autofinancement. Nous considérons qu'un OGEC se trouve dans une situation de dangerosité financière lorsque son taux de CAF devient inférieur à 5 % de ses ressources, ou, en d'autres termes, lorsque sur 100 encaissés, il dépense 95 en fonctionnement et qu'il ne lui reste que 5 pour rembourser ses emprunts et investir.

33% des OGEC étaient dans cette situation précaire sur 2011/2012 : 40% sur 2010-2011, et 30% sur 2009-2010.

La diminution de la part des OGEC présentant une CAF négative (de 22 % en 2010-2011 à 18 % en 2011-2012) est sujette à interprétation: soit les OGEC concernés en 2010-2011 ont mis en place des actions correctrices, soit les OGEC ont cessé leurs activités avec la disparition de l'établissement. A date, nous ne sommes pas en capacité de proposer une analyse plus approfondie.

Les évolutions différenciées de la CAF entre premier et second degré reflètent la pluralité des modèles économiques.

L'amélioration de 107 M € de la CAF totale en 2011-2012, résulte de l'augmentation de 74M € des ressources (dont privées : + 81M € ; publiques : - 8M €) conjuguée à une diminution des coûts de 33 M €. La ressource publique et les charges de fonctionnement connaissent des évolutions inversées en premier et second degré

ANALYSE DE LA VARIATION DE LA CAF ENTRE 2010-2011 ET 2011-2012			
En M € CAF 2010-2011	295	% de variation 2010-2011	Interprétation
Ressources privées	18	3,0 %	Hausse
Ressources publiques	25	5,5 %	Hausse
<b>Ressources</b>	<b>43</b>	<b>4,1 %</b>	<b>Hausse</b>
Masse salariale	-16	3,0 %	Hausse
Autres charges	-5	1,1 %	Hausse
<b>Coûts</b>	<b>-21</b>	<b>1,1 %</b>	<b>Hausse</b>
<b>1er degré</b>	<b>22</b>	<b>1,9 %</b>	<b>Hausse</b>
Ressources privées	63	3,9 %	Hausse
Ressources publiques	-33	- 2,5 %	Baisse
<b>Ressources</b>	<b>31</b>	<b>1,0 %</b>	<b>Hausse</b>
Masse salariale	27	- 2,0 %	Baisse
Autres charges	27	- 2,0 %	Baisse
<b>Coûts</b>	<b>54</b>	<b>-2,0 %</b>	<b>Baisse</b>
<b>2nd degré</b>	<b>85</b>	<b>3,0 %</b>	<b>Hausse</b>
<b>Variation 1er et 2nd degrés</b>	<b>107</b>	<b>100 %</b>	<b>Hausse</b>
<b>CAF 2011-2012</b>	<b>402</b>		

Source : FNOGEC – Indices

Source : FNOGEC – Indices

En M €	2010-2011	2011-2012
Ressources	3973	4047
Coûts	-3678	-3645
<b>CAF</b>	<b>295</b>	<b>402</b>
<b>CAF (% ressources)</b>	<b>7,4%</b>	<b>9,9%</b>

L'augmentation des ressources (+ 74 M €) peut être décomposée comme suit :

– La hausse de 81 M € des ressources privées, respectivement + 63 M € (+ 3,9 %) et + 18 M € (+ 3 %) en second et premier degré. Les ressources privées incluent la contribution des



familles, la restauration et les autres activités. L'ensemble des ressources privées n'est donc pas disponible pour financer l'effort à l'immobilier.

– La baisse de 8 M € de la ressource publique avec une tendance différenciée entre premier et second degré :

- + 25 M € (+5,5 %) en premier degré traduisant un léger rattrapage suite aux efforts de négociation engagés par le réseau, visant notamment à diminuer l'impact conséquent du non financement des élèves de moins de six ans et/ou résidents hors de la commune et plus largement du retard de la ressource publique. Comme préalablement indiqué, un probable biais statistique concernant les données 2010-2011 reportées au titre des ressources publiques de premier degré nous conduit à considérer avec la plus grande prudence, la variation annuelle ainsi reportée.

- - 33 M € (- 2,5 %) en second degré, reflet de la diminution des subventions reçues suite à la baisse des subventions d'investissement (-42 M €) conjuguée à une hausse des forfaits perçus (+9 M €). Les données communiquées par notre réseau viennent confirmer les tendances constatées dans *Indices*.

• La diminution des coûts de 33 M € résulte d'une évolution inverse des charges de fonctionnement entre le premier et second degré :

– Une réduction de 54 M € (-2,0 %) des charges de fonctionnement en second degré à part égale entre la masse salariale et les autres charges de fonctionnement. La diminution de la masse salariale est en grande partie imputable à la diminution des cotisations de prévoyance sur l'exercice 2011-2012.

– Une augmentation de 21 M € (+1,1 %) des charges de fonctionnement en premier degré résultant principalement d'une hausse de la masse salariale de 3,0 % (16 M €), principalement imputable à l'effet de la transformation des contrats aidés en contrats classiques et de la fin de la revalorisation du statut du chef d'établissement en premier degré en année pleine au cours de cet exercice.

Comme préalablement indiqué, et en l'absence de données comparables à l'exercice antérieur, nous ne sommes pas en mesure de produire une analyse plus approfondie de la variation de masse salariale.

## TABLEAU DE FINANCEMENT ANNUEL : focus sur le fonds de roulement (fdr) et les investissements réalisés

### FONDS DE ROULEMENT- ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

L'indicateur de fonds de roulement mesure la capacité à couvrir les dépenses grâce à une réserve de trésorerie suffisante, en attendant l'encaissement des recettes. Les ratios cible de fonds de roulement sont les suivants :

- Entre 25% et 35% des charges de fonctionnement
- Entre 90 et 127 jours de charges de fonctionnement

**Au 31 août 2012, le fonds de roulement moyen disponible permet de financer 144 jours de fonctionnement, contre 130 jours au 31 août 2011. L'investissement immobilier augmente de 6 % pour atteindre 575 M €, principalement financé par recours à l'emprunt.**

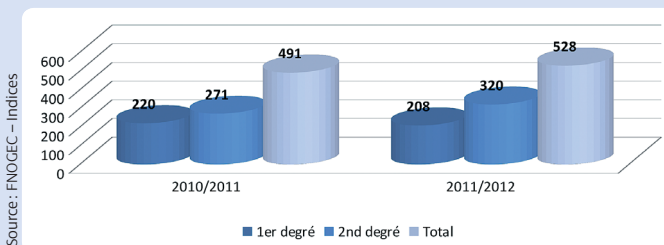
TABLEAU DE FINANCEMENT ANNUEL		
En M €	2011-2012	2010-2011
Fonds de roulement au 01/09/2011	1324	1441
Ressources financières nettes 2011/2012		
Ressources internes <i>Capacité d'autofinancement annuelle dérogée</i>	402	295
Ressources externes <i>Subventions d'investissement reçues</i>	156	162
<i>Flux nets emprunts bancaires (endettement net)</i>	151	
Total ressources de l'année	708	457
Emplois de l'année		
<i>Flux nets emprunts bancaires (décaissement net)</i>	nc	32
<i>Investissements réalisés</i>	575	542
Total emplois de l'année	575	574
Fonds de roulement au 31/08/2012	1458	1324
Charges de fonctionnement	3645	3678
Ratio FR/charges totales de fonctionnement engagées (fourchette : 30 à 35 %)	40 %	36 %

Source : FNOGEC – Indices

## INSUFFISANCE DE LA RESSOURCE PUBLIQUE ET RETARD DE L'EFFORT A L'IMMOBILIER

L'insuffisance de la ressource publique est estimée à 528 M € en 2011-2012 soit respectivement 250 €/élève de premier degré (208 M €) et 286 €/élève de second degré (320 M €)

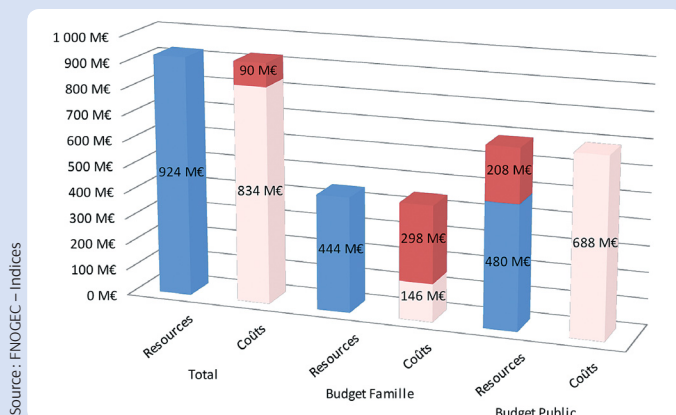
### ÉVOLUTION DU RETARD DE LA RESSOURCE PUBLIQUE EN M€



Source : FNOGEC – Indices

Nous présentons ici le solde des ressources et des coûts sur les seules activités d'externat en premier et second degré. Nous mettons ici en évidence l'insuffisance de la ressource publique.

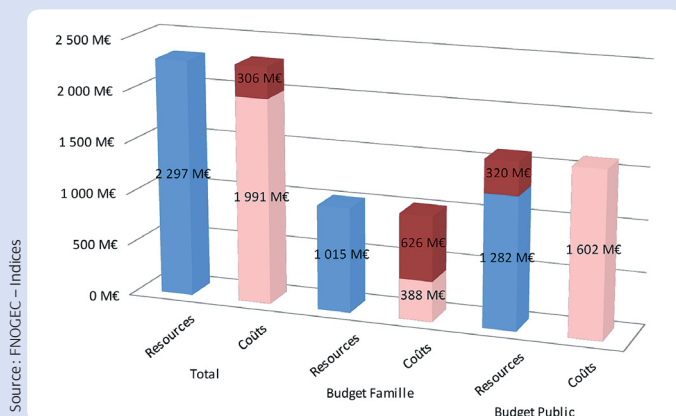
### 1<sup>ER</sup> DEGRÉ : FINANCEMENT ACTIVITÉ ENSEIGNEMENT



Source: FNOGEC - Indices

Les ressources publiques d'un montant de 480 M € sont insuffisantes à couvrir les coûts de fonctionnement des établissements de premier degré s'élevant à 688 M €, générant mécaniquement un manque de financement de 208 M €. De fait, 47 % du montant total (444 M €) versé par les familles vient ainsi compenser l'insuffisance de la ressource publique. En 2011-2012, l'insuffisance de la ressource publique est estimée à 250 € par élève de premier degré (265 €/élève en 2010-2011).

### 2<sup>ND</sup> DEGRÉ : FINANCEMENT ACTIVITÉ ENSEIGNEMENT



Source: FNOGEC - Indices

Les ressources publiques d'un montant de 1 282 M € sont insuffisantes à couvrir les coûts de fonctionnement des établissements de premier degré s'élevant à 1 602 M €, générant mécaniquement un manque de financement de 320 M €. De fait, 32 % du montant total (1 015 M €) versé par les familles vient ainsi compenser l'insuffisance de la ressource publique. En 2011-2012, l'insuffisance de la ressource publique est estimée à 286 € par élève de premier degré (391 €/élève en 2010-2011).

## UN EFFORT A L'IMMOBILIER INSUFFISANT

L'investissement immobilier de 575 M € réalisé au cours de l'exercice 2011-2012 demeure insuffisant, comparativement au besoin annuel estimé à 1 Mrd €. Le retard d'effort à l'immobilier s'élève approximativement à 400 M € soit en moyenne 200 €/élève, en considérant 1,9 million d'élèves scolarisés.

Rappel de la définition de l'effort à l'immobilier : engagement financier annuel, évalué par élève, nécessaire au maintien en l'état, à la mise aux normes et au renouvellement des infrastructures immobilières (gros œuvre/installations-agencements).

EFFORT À L'IMMOBILIER						
	Ecole		Collège		Lycée	
Moyenne en €, par élève et par an	2010 2011	2011 2012	2010 2011	2011 2012	2010 2011	2011 2012
Contribution famille totale <i>(hors redevances annexes)</i>	284	302	420	446	665	687
Contribution famille utilisée pour le fonctionnement	135	133	76	94	127	87
<b>Total effort à l'immobilier et aux équipements constaté</b>	<b>149</b>	<b>169</b>	<b>344</b>	<b>352</b>	<b>538</b>	<b>600</b>
Rappel contribution nécessaire <i>(pour effort à l'immobilier uniquement)</i>	420	420	540	540	720	720
<b>Insuffisance d'effort à l'immobilier</b>	<b>-271</b>	<b>-251</b>	<b>-196</b>	<b>-188</b>	<b>-182</b>	<b>-120</b>

Source: FNOGEC - Indices

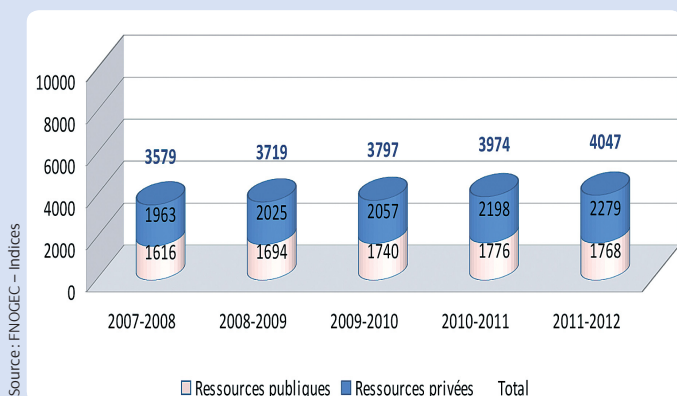
Le retard 'effort à l'immobilier est estimé à :

- 251 €/élève en école
- 188 €/élève au collège
- 120 €/élève au lycée

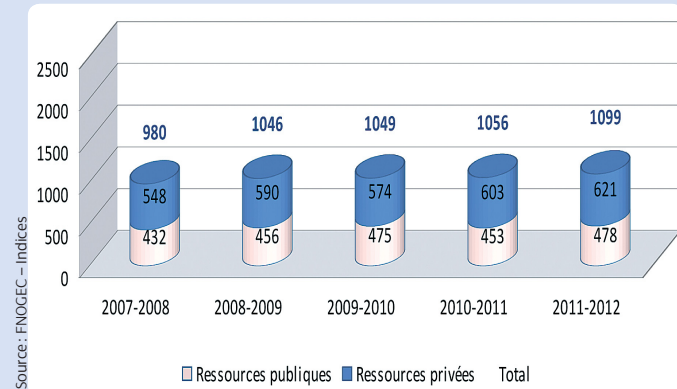
## ZOOM SUR DES MODÈLES ÉCONOMIQUES DIFFÉRENCIÉS

Tout enseignement confondu, les ressources privées constituent près de 55 % de la ressource totale, en augmentation de 81 M € sur l'exercice 2011-2012 (+3,7%) : respectivement +63 M € (+3,9 %) et +18 M € (+3 %) en second et premier degré

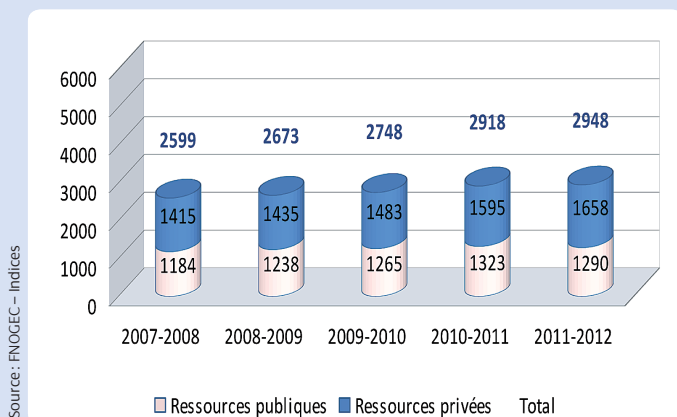
### RESSOURCES TOTALES EN M €



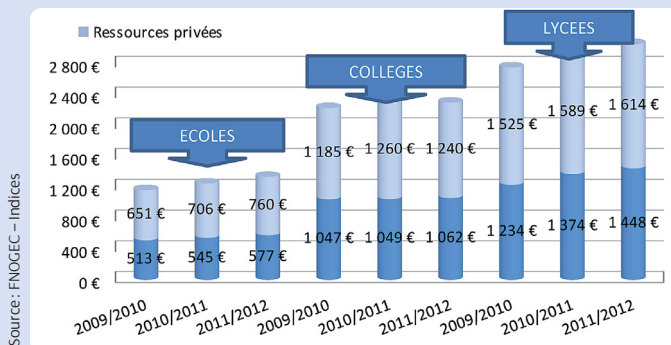
### RESSOURCES EN PREMIER DEGRÉ EN M €



### RESSOURCES EN SECOND DEGRÉ EN M €



### RESSOURCES TOTALES EN €/ÉLÈVE PAR NIVEAU D'ENSEIGNEMENT



## Ressources publiques

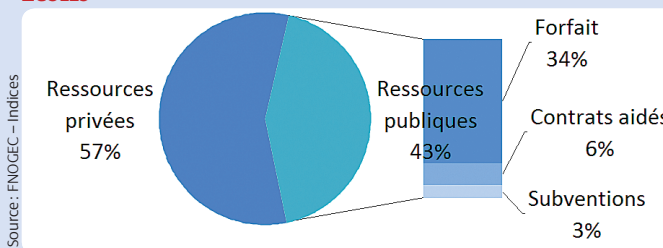
La part de la ressource publique est supérieure en second degré – 47 % contre 43 % en premier degré (stable par rapport à l'exercice précédent).

Le recours aux contrats aidés est un élément du modèle économique en premier degré.

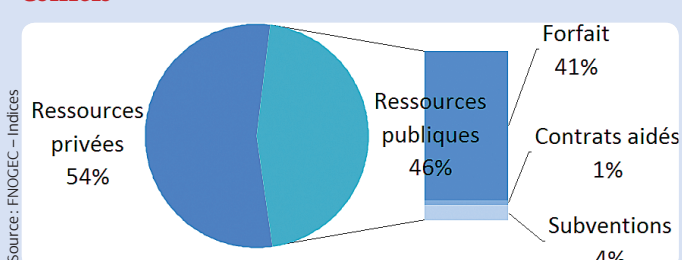
Périmètre de ces ressources :

- les forfaits (participations publiques obligatoires) ;
- les subventions : autres aides publiques au fonctionnement (aides à l'investissement, à caractère social, appels à projets de la part des collectivités publiques...) ;
- les participations liées aux contrats aidés.

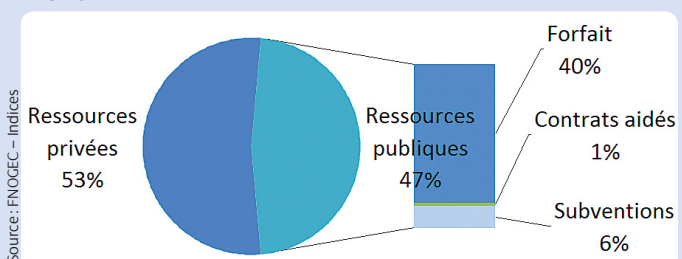
### ÉCOLES



### COLLÈGES



### LYCÉES



**AMPLITUDE DES FORFAITS**

L'amplitude des forfaits communaux est de 1 à 3 sur l'ensemble des territoires. Une analyse statistique permet d'évaluer le forfait communal moyen à 451 €/élève en 2011-2012. Cette estimation est à considérer avec la plus grande prudence compte tenu du non financement de certains élèves : enfants de moins de six ans et résidents hors commune.

D'après la base Indices (1 114 dossiers), le forfait annuel moyen collecté par élève, résident ou non résident, maternelle et primaires confondus, est passé de 443 € en 2009-2010 à 451 € en 2011-2012, soit une légère progression de l'ordre de 4 % en deux ans.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce chiffre est purement indicatif d'une tendance dans la mesure où il est obtenu par le rapport suivant, et donc minoré par rapport à la réalité :

$$\frac{\text{Total forfaits communaux annuels perçus}}{\text{Nombre d'élèves scolarisés (percevant un forfait ou non)}}$$

L'amplitude des forfaits sur l'ensemble des territoires est la suivante : de 1 à 3 pour les forfaits départementaux et de 1 à 2 pour les forfaits régionaux.

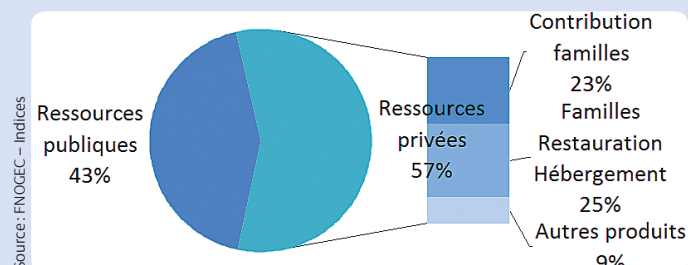
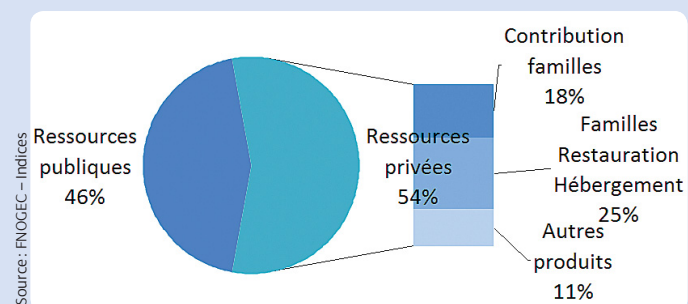
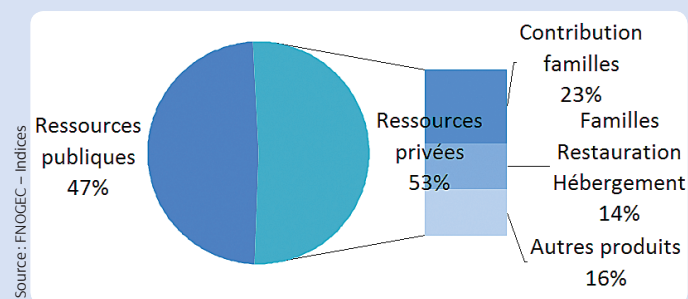
**Ressources privées**

80% des contributions des familles devraient être affectées au financement de l'immobilier scolaire : gros entretien et investissement.

Elles couvrent deux types de participations financières : les contributions des familles et le paiement de prestations complémentaires (restauration, hébergement, etc.). Les contributions des familles couvrent quatre types de dépenses :

- les dépenses liées à l'immobilier ;
- les dépenses liées au caractère propre des établissements : l'animation pastorale, etc.
- les dépenses qui sont hors du champ du contrat d'association, liées à des organisations pédagogiques spécifiques, plus élaborées, dépassant le cadre des programmes réglementaires ;
- les dépenses liées à l'organisation du réseau institutionnel de l'Enseignement catholique et à la mise en place de fonds de solidarité pour venir en aide aux établissements plus défavorisés ou soutenir des projets.

Les prestations complémentaires (cantine, externat,...) représentent une part prépondérante (25%) des ressources privées des écoles et collèges

**ÉCOLES****COLLÈGES****LYCÉES****L'HÉTÉROGÉNÉITÉ DES CONTRIBUTIONS VERSÉES PAR LES FAMILLES**

En premier degré, l'amplitude des contributions des familles demeure de 1 à 4 hors Ile de France.

En collège, l'amplitude des contributions des familles demeure de 1 à 3 hors Ile de France.

Le niveau de contribution des familles induit une réflexion en matière de niveau de tarification acceptable et souhaitable.

Dans certains territoires, la mise en place de schémas de gestion fondés sur une politique de captation de la ressource publique a permis de limiter la sollicitation des familles au financement de l'immobilier et au caractère propre. Cela repose notamment sur :

- des organisations humaines intégrées, dans le respect des rôles et responsabilités des différentes organisations territoriales de l'Enseignement catholique;
- la priorité donnée à la diffusion de l'expertise et des compétences dans les domaines de la gestion est reconnue ;

• les études prospectives conduites pour s'assurer de l'adéquation constante des réponses apportées par l'Enseignement catholique aux problématiques spécifiques du territoire : flux démographiques et migratoires, catégorie socio-professionnelle, infrastructure routière,...

## Tarifs de restauration

Sur l'ensemble des typologies d'établissement, les tarifs de restauration demeurent stables à 5 € par repas, en moyenne, sans différenciation majeure entre les territoires en second degré (4,50 € à 5,50 € en collège/ 5 € à 6 € en lycée, hors Île-de-France).

En premier degré, les prix de repas sont situés entre 3,20 € et 5,50 € par repas hors Île-de-France. Cette amplitude traduit une insuffisante mutualisation des pratiques et le recours perfectible à des groupements d'achat.

RESTAURATION POUR TYPOLOGIE D'ÉTABLISSEMENT		
	2010-2011	2011-2012
Ecole élémentaire	4,74 €	4,77 €
Ecole maternelle	4,64 €	4,65 €
Collège	5,58 €	5,43 €
Lycée général	6,02 €	5,93 €
Lycée polyvalent	5,56 €	5,70 €
Lycée professionnel	5,56 €	5,62 €
Lycée technologique	5,63 €	5,64 €
Total général	5,00 €	5,01 €

Source : FNOGEC - Indices

## Prestations d'internat

Le coût complet d'un pensionnaire est compris entre 3 500 € et 4 000 € par élève. En 2011-2012, la tarification moyenne d'internat s'élève à 2 823 €/élève, en hausse de 2 % par rapport à l'exercice précédent. Le retard de financement de la prestation d'internat est donc compris entre 600 € et 1 100 € par pensionnaire.

COÛT DE FONCTIONNEMENT D'UN INTERNE		
	2010-2011	2011-2012
Collège	2 763 €	2 689 €
Lycée général	3 382 €	3 269 €
Lycée polyvalent	2 063 €	2 500 €
Lycée professionnel	2 666 €	2 504 €
Lycée technologique	2 946 €	2 722 €
Enseignement supérieur		3 000 €
UFA		3 080 €
Total général	2 764 €	2 823 €

Source : FNOGEC - Indices

Variation moyenne sur l'exercice : +2 %

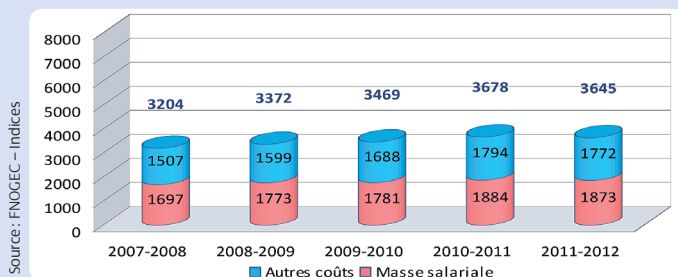
Le coût direct de fonctionnement d'un interne, qui ne comprend pas la quote-part d'amortissement et gros entretien des bâtiments hébergeant les pensionnaires, se situe dans une fourchette comprise entre 2 700 € et 3 000 € (part restauration comprise entre 1500 et 1700 €, part hébergement comprise entre 1200 et 1300 €).

Le coût complet d'un interne, immobilier compris, se situe dans une fourchette comprise entre 3 500 € et 4 000 € (l'équivalent loyer pour un interne pouvant être évalué à un montant situé entre 800 et 1 000 € selon la configuration de l'internat et la qualité de la construction).

La taille la plus fréquente des internats de l'Enseignement catholique est située entre 50 et 100 internes, les hébergements supérieurs à 100 lits étant considérés comme des internats importants. En dessous de 50 pensionnaires, on peut admettre que le déficit financier généré est difficile à supporter, d'où une nécessaire réflexion sur un redéploiement des internats, sur la base de projets éducatifs ambitieux et de moyens réellement adaptés.

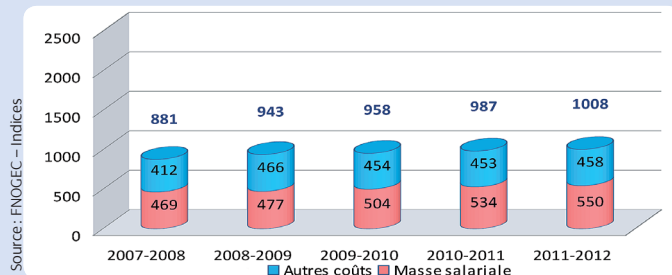
Les charges de fonctionnement diminuent de 33 M € (0,9 %) au cours de l'exercice 2011-2012. Sont à considérer une réduction de 54M € (-2,0 %) en second degré partiellement compensée par une augmentation de 21M € (+1,1 %) en premier degré.

#### COÛTS TOTAUX EN M €



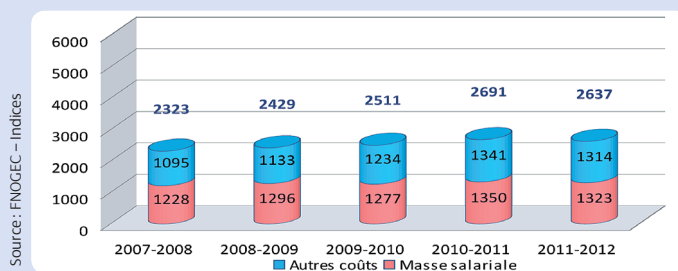
L'augmentation de 21M € (+1.1%) des charges de fonctionnement en premier degré résulte principalement d'une hausse de la masse salariale de 3.0% (16M €).

#### COÛTS EN PREMIER DEGRÉ EN M €

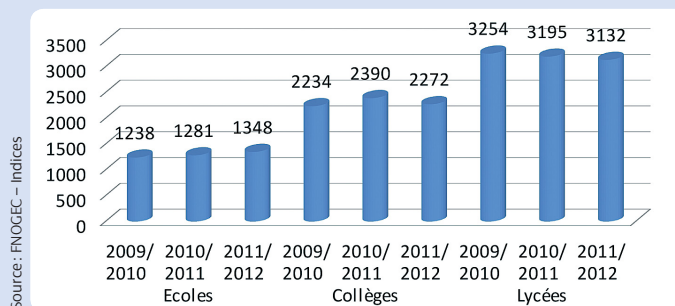


La diminution de 54M € (-2.0%) des charges de fonctionnement en second degré provient à part égale de la réduction de la masse salariale et des autres charges de fonctionnement. La diminution de la masse salariale est en grande partie imputable à la diminution des cotisations de prévoyance sur l'exercice 2011-2012.

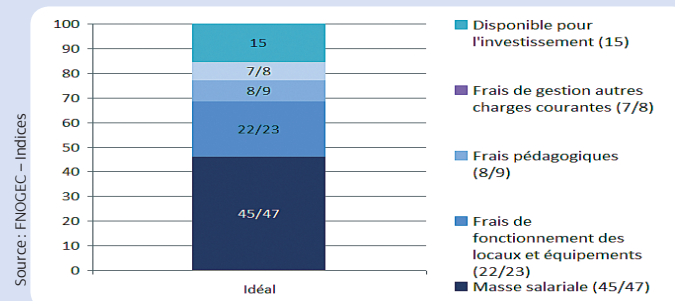
#### COÛTS EN SECOND DEGRÉ EN M €



#### COÛTS TOTAUX PAR TYPOLOGIE D'ÉTABLISSEMENT EN €/ÉLÈVE



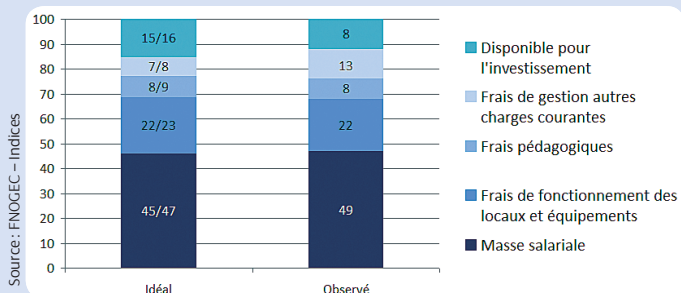
#### Les fourchettes d'un budget idéal



Pour 100 de produits de fonctionnement collectés, compte tenu d'un effort à l'investissement nécessaire de 15/17 (qui peut être justifié par ailleurs), les établissements ne doivent pas dépenser plus de 83/85 en fonctionnement, répartis dans des fourchettes précises liées à la configuration de notre secteur d'activité.

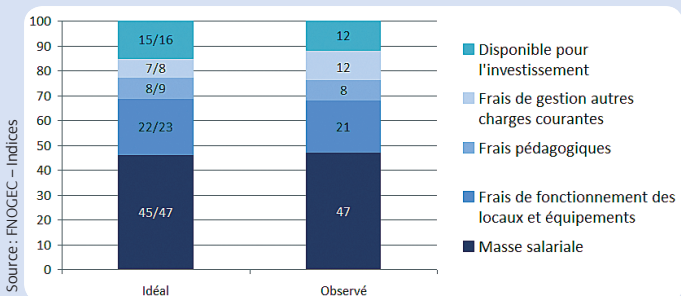
D'aucuns sont surpris par « l'unicité » de la fourchette de structure de coût recommandée, que nous réaffirmons chaque année. Toutes nos études statistiques montrent que l'approche des coûts rapportée aux ressources est homogène, quelles que soient les typologies d'établissements. La structure de coût d'un établissement avec hébergement est très semblable à celle d'un établissement avec restauration sans hébergement, ou encore à celle d'un établissement n'ayant qu'un externat (la structure de coût, c'est la place prise par chaque catégorie de charge composant le coût de revient complet d'une activité). Les coûts sont proportionnels aux ressources compte tenu par ailleurs de l'exigence d'une marge de fonctionnement à dégager afin de réaliser les investissements annuels nécessaires.

### STRUCTURE DE COÛTS OBSERVÉE – ÉCOLE



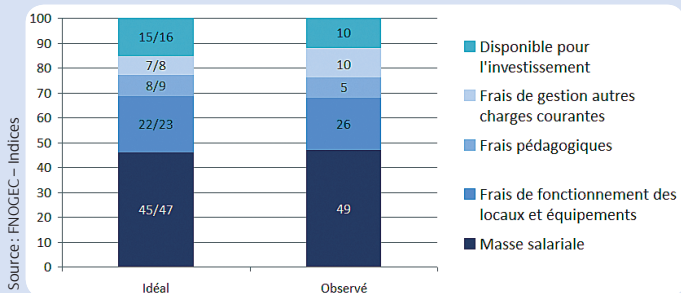
Sur 100 encaissés en fonctionnement, l'école dépense en moyenne 92 et ne dégage que 8 pour faire face à ses besoins d'investissement. Il s'agit de la performance économique la plus faible. Malgré une amélioration du ratio de masse salariale de deux points depuis 2010-2011, les frais divers de gestion pénalisent lourdement l'ensemble. L'effort pédagogique, cœur de métier, est dans la norme.

### STRUCTURE DE COÛTS OBSERVÉE – COLLÈGE



Le niveau collège est celui qui respecte le plus les schémas de gestion proposés par l'Observatoire économique Indices. Maîtrise de la masse salariale, juste dimensionnement des frais de locaux et de la pédagogie, seuls les frais de gestion demeurent un peu élevés. Le niveau de CAF de 15 % n'est pas atteint, l'atteinte de cet objectif passe par une revalorisation supplémentaire des ressources.

### STRUCTURE DE COÛTS OBSERVÉE – LYCÉE



Malgré des produits publics et privés sensiblement mieux dimensionnés qu'en collège, le lycée ne tire pas son épingle du jeu. Sur 100 de ressources de fonctionnement, le prélèvement de charges atteint 90, ne laissant qu'une CAF de 10.

Si le ratio de masse salariale s'est sensiblement amélioré sur deux ans, passant de 53 % en 2009-2010 à 49 % en 2011-2012, les frais de fonctionnement des locaux sont nettement plus importants qu'en niveau collège. De par leur dimensionnement, ils comprennent les postes liés à la pédagogie.

# TABLEAU DE BORD

## ■ CHIFFRES UTILES

SMIC horaire brut au 1 <sup>er</sup> janvier 2013 : 9,43 €
Salaire minimum de branche horaire brut au 1 <sup>er</sup> septembre 2013 : 9,77 €
SMIC mensuel brut pour 151,67 h au 1 <sup>er</sup> janvier 2013 : 1 430,22 €
Salaire minimum de branche mensuel brut pour 151,67h au 1 <sup>er</sup> septembre 2013 : 1 482 €
Plafond mensuel de la Sécurité sociale au 1 <sup>er</sup> janvier 2013 : 3086 €
Valeur du point de la fonction publique au 1 <sup>er</sup> juillet 2010 : 55,5635 €
Valeur du point CFA / CFC au 1 <sup>er</sup> septembre 2012 : 72,55 €

## ■ Codes IDCC

Intitulé de la convention collective / statut	
0390	professeurs de l'enseignement secondaire libre
1334	psychologues de l'enseignement privé
1446	enseignants HC du technique et chefs de travaux
1545	enseignants primaire catholique
2152	CFA CFC
2408	dans sa version applicable le 15 décembre 2012 (ex CCPSAEE)
9999	(sans CC) statuts des chefs d'établissements

## ■ AGENDA

6 septembre : bureau FNOGEC
9 septembre : négociation sécurisation de l'emploi
10 septembre : CPNEFP
12 et 13 septembre : journées des permanents UDOGEC/UROGEC
13 septembre : journée des présidents UDOGEC/UROGEC
13 septembre : CA FNOGEC
26 septembre : négociation temps partiel
2 octobre : CPNP + CNSP
11 octobre : bureau FNOGEC

**SAMEDI**  
**30 NOVEMBRE 2013**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**



*Pastorale*

## PRIÈRE DE JEAN-PAUL II POUR LES JEUNES

Seigneur Jésus Christ,  
garde ces jeunes dans ton amour.  
Fais qu'ils entendent ta voix  
et qu'ils croient à ce que tu dis,  
car toi seul  
as les paroles de la vie éternelle.  
Apprends-leur  
comment professer leur foi,  
comment faire don de leur amour,  
comment communiquer  
leur espérance aux autres.  
Fais d'eux  
des témoins crédibles de ton Evangile,  
dans un monde qui a tant besoin  
de ta grâce qui sauve.  
Fais d'eux  
le nouveau peuple des Béatitudes,  
pour qu'ils soient le sel de la terre  
et la lumière du monde  
au début  
du troisième millénaire chrétien.  
Marie, Mère de l'Eglise,  
protège et guide  
ces jeunes hommes  
et ces jeunes femmes  
du vingt-et-unième siècle.  
Tiens-les tous serrés  
contre ton cœur maternel.  
Amen.

Source : [www.vatican.va](http://www.vatican.va)

